

Information pour futurs Correspondants

1. Conditions pour être Correspondant

Pour devenir Correspondant, les organisations doivent être basées en Europe, mais en dehors de l'UE, du Royaume-Uni et de la zone AELE.

La cotisation annuelle pour les Correspondants est de 100 euros.

2. Droits et avantages en tant que Correspondant

La FEANTSA consacre un pourcentage important de son budget à la couverture des frais de la participation à différentes activités spécifiques comme les réunions des groupes thématiques. Ceci est organisé en fonction des objectifs de l'activité en question.

Les Correspondants ont accès à la section réservée aux membres du site web de la FEANTSA, où ils pourront consulter les documents officiels de la FEANTSA (comme les Statuts), suivre le fonctionnement interne de l'organisation ou trouver des informations sur des contacts à des fins de lobbying.

Le programme de travail de la FEANTSA est financé chaque année par l'UE. La structure du programme de travail se présente comme suit :

- Échanges transnationaux (conférences, groupes thématiques, etc.) ;
- Lobbying (niveau européen et national) ;
- Recherche (via l'Observatoire européen sur le sans-abrisme – voir site web) ;
- Communications (Bulletin d'information, Flash, site web, etc.).

L'ensemble de nos membres est invité à participer à notre programme de travail. Cela peut se faire de plusieurs façons :

- **Bénéficier d'une exposition internationale** en envoyant des articles pour notre bulletin d'information thématique ou notre Flash ;
- **Participer aux événements** ;
- Participer au **travail des groupes thématiques**

Les groupes thématiques de la FEANTSA sont des groupes informels d'experts et professionnels sur des thématiques spécifiques. Ils échangent à distance, et organisent régulièrement des événements. Chaque groupe est coordonné par un membre de l'équipe politique. Les thèmes couverts sont :

Logement
Emploi
Santé
Droits au logement
Jeunesse
Sans-abrisme parmi les femmes
Migration
Participation

Si vous souhaitez rejoindre un groupe, veuillez contacter votre membre du CA et le chargé de mission concerné. Veuillez noter que les candidats doivent être approuvés par les membres du CA.

- Être **impliqué dans des projets européens** ;
- **Faire du lobbying** sur différentes politiques et différents programmes de l'UE ;
- Participer aux **publications** de la FEANTSA ;
- **Participer aux plateformes thématiques de la FEANTSA** : Housing First Europe Hub, Housing Solutions Platform, Housing Rights Watch ;
- Bénéficier des **études universitaires et scientifiques sur la problématique du sans-abrisme**, via les recherches de l'Observatoire européen sur le sans-abrisme ;
- Et bien plus encore

3. Devoirs

Les Correspondants doivent respecter la **Déclaration de valeurs de la FEANTSA**.

Les Correspondants sont invités à **contribuer au programme de travail** comme indiqué plus haut.

Les Correspondants doivent **payer une cotisation**.

Si vous souhaitez adhérer à la FEANTSA, veuillez cliquer sur le lien suivant : <https://www.feantsa.org/en/membership/apply-for-membership-online-form>